

PRESENTATION

TZCLD et Hub de L'Economie Sociale et Solidaire

1- CONTEXTE

L'enjeu de cette expérimentation est de contribuer à la résorption du chômage de longue durée sur le territoire. Son déploiement devra tenir compte des singularités de la commune, à savoir :

- Un territoire urbain exigu de 16 km² dont 1/3 est occupé par des activités économiques portuaires et indirectement liées aux infrastructures portuaires ;
- 80% du territoire est classé en Quartier Prioritaire de la Ville ;
- 7000 demandeurs d'emploi dont 4200 de longue durée ;
- 46% de jeunes de moins de 26 ans sont au chômage et sans qualification ;

2- PRINCIPES D'INTERVENTION DU TZCLD

Cette expérimentation vise à mettre en œuvre le droit à l'emploi sur des territoires déterminés en direction des personnes volontaires et privées d'emploi durablement. Elle se construit à partir du consensus entre les acteurs du territoire et les personnes privées d'emploi qui participent aux travaux conduisant à la création des activités. Ce dispositif propose de construire une **offre de travail en contrat à durée indéterminée et à temps choisi en direction des personnes habitants le quartier retenu depuis au moins 6 mois et sans activité dès lors qu'elles sont volontaires et participent au développement du projet**. Pour faciliter l'insertion de ce programme au sein du tissu économique existant, les activités retenues doivent être non concurrentielles et répondre aux besoins non satisfaits identifiés sur le territoire par les usagers.

3- LES ATOÛTS DU PROJET

Le territoire de Le Port présente des dynamiques propices au développement d'un projet TZCLD, notamment à travers :

- La collaboration avec les acteurs de l'emploi (Pôle emploi, Mission Intercommunale de l'Ouest, département, Caisse d'Allocations Familiales) qui constitue le noyau autour duquel va se construire le Comité Local de l'emploi (CLE) qui assurera le pilotage du projet en lien avec les collectivités partenaires ;
- Un collectif des structures employeuses, AKAAPE – pour An Grèn Koulèr, Kolkoz, AGIDESU, AGAME, Palettes des Marguerites et Educadoo – qui apporte son soutien et son expertise dans la mise en œuvre de ce projet ;
- Le soutien des services de l'état à travers la Directions de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DEETS) qui suit l'évolution du projet avec attention, de la sous – préfecture de Saint – Paul et de la sous préfète à la cohésion sociale.

4- NOTRE DEMARCHE

a- La définition du territoire d'expérimentation

Tenant compte des points de vigilance et des écueils émergents de la précédente expérimentation, le périmètre du territoire retenu dans le cadre de ce nouvel appel à projet est beaucoup plus resserré. Il réunit le quartier Hyacinthe, le Parc Boisé, une partie du haut Cœur Saignant jusqu'à la cité de la

Ravine à Marquet. La population concernée est de l'ordre de 1 500 habitants avec près de 500 personnes potentiellement éligibles au dispositif.

b- La mobilisation des Personnes Privées Durablement d'Emploi au sein de la démarche :

L'identification des premières personnes potentiellement concernées par ce projet a été faite dans le cadre d'un travail collaboratif mené conjointement avec Pôle emploi, la CAF, le département et la M.I.O.

Un programme de rencontre a été élaboré permettant d'enclencher la dynamique qui aboutira à atteindre l'exhaustivité. L'objectif est de pouvoir mobiliser entre 150 et 200 personnes volontaires à entrer dans cette démarche.

A ce stade, plus de 100 personnes ont marqué leur intérêt pour cette démarche. Néanmoins, un groupe composé d'une trentaine de personnes est impliqué dans les activités de manière régulière. Les mobilisations prennent la forme de formation, de rencontres avec des acteurs du territoire. De septembre à décembre 2022, 16 temps forts ont eu lieu mobilisant plus d'une vingtaine d'acteurs.

La dynamique animée par l'équipe projet permet d'enrichir la mobilisation des personnes volontaires issues du territoire d'expérimentation.

Enfin, des immersions sont organisées auprès d'acteurs des structures de l'insertion par l'économie permettant ainsi aux volontaires d'acquérir pour certains une première expérience en situation d'emploi.

c- Portage de l'Entreprise à But d'Emploi :

L'association Synergie Pêï, actuellement installée au Port, répond aux critères demandés par le dispositif TZCLD. En effet, cette association, acteur reconnu de l'ESS, est à l'initiative de la démarche d'Ecologie Industrielle Territoriale qui se déploie sur toute l'île. Ses fondateurs sont les créateurs d'EcoPal, Pôle Territorial de Coopération Economique (PTCE) basé à Le Port et ayant pour but la valorisation du bois de palette en créant une filière à La Réunion. Cette structure dispose déjà du réseau, de l'état d'esprit et de la méthodologie nécessaires au développement d'activités économiques pérennes relevant du champ de l'ESS, modèle qui représente un vivier d'emplois insuffisamment exploité à ce jour et qui touche tous les secteurs d'activité.

Synergie Pêï travaille actuellement à la structuration sur le plan réglementaire et administratif afin de parvenir au conventionnement de l'EBE avec le Fonds d'expérimentation, la Ville de Le Port et le Département de La Réunion. L'objectif est de pouvoir débiter les d'activités au mois d'octobre 2023. Ainsi, les 15 premières personnes volontaires seront recrutées sur la période d'octobre à décembre 2023. Le plan de développement prévisionnel de la structure prévoit d'atteindre le recrutement de 50 ETP en 2026.

d- Activités de l'EBE :

La sélection des 3 premières activités est le fruit de la réflexion portée par les acteurs de l'insertion par l'économie (IAE) sur le territoire en lien notamment avec une étude menée par la CRESS sur les niches d'activités encore inexploitées. Il s'agit d'aller valoriser les richesses qui se situent dans les délaissés, les interstices de l'économie marchande et de créer les métiers et les emplois qui apporteront une plus value au territoire. Il s'agit d'activités qui relèvent de la transition :

La boutique des matériaux : en effet, l'association Synergie Pêï a déjà un réseau d'entreprises mobilisées prêtes à fournir leurs matériaux ;

Une ressourcerie : en collaboration avec les acteurs importants de l'agglomération œuvrant déjà dans cette démarche de réemploi, tels que Anda'Run (revalorisation textile), ou encore EkoPratik (revalorisation D3E,...), et bien sûr l'AGAME, qui recycle les équipements informatiques usagers. Il s'agit d'acteurs de l'ESS ayant déjà une forte implication sur le territoire portois ;

Un service de logistique : livraison, transport de marchandises et/ou de personnes, conditionnement de produits. Cette offre permettrait par exemple d'assurer la livraison de repas aux salariés des entreprises

portoises, de faire la connexion entre les différents services en centre-ville et la clientèle potentielle issue du tissu économique portois présents sur le territoire d'expérimentation.

5 – UN PROJET RENFORCE PAR LE FUTUR HUB DE L'ESS

Cette démarche entre en adéquation avec un projet structurant et innovant qui apporterait une réponse pertinente aux problématiques sociales et d'emplois de la commune : le Hub de l'ESS.

Ce Hub, structuré autour de l'ossature posée par le cadre du dispositif TZCLD, constitue un projet d'innovation sociale qui apporte à la candidature de la Ville de Le Port à la deuxième vague de l'expérimentation une plus – value qualitative.

La construction du Hub doit accompagner le développement de l'EBE et permettre de construire l'écosystème nécessaire pour assurer la pérennité des activités et des emplois dans le cadre d'un modèle économique vertueux. Le Hub de l'ESS portois se développera autour de 4 activités principales :

La « MISSION » du Hub est de travailler à une meilleure cohésion économique, sociale, solidaire et environnementale :

- Sur le plan économique : le Hub a pour vocation de développer de l'activité économique sur le territoire et pour le territoire. Associé au dispositif « Territoire Zéro Chômeur de Longue durée », le projet s'inscrit dans une dynamique de créations d'emplois, adaptés aux demandeurs Portois et en cohérence avec des besoins non couverts sur le territoire. Dans ce cadre, le principe est de favoriser l'insertion par l'économie avec le travail comme un droit, comme inscrit dans la constitution française. ;
- Sur le plan social et solidaire : le Hub de l'ESS a pour mission d'accompagner au mieux les personnes et les projets afin de favoriser pour tous de meilleures conditions de vie et créer du lien social. Ainsi, une attention particulière sera portée à la mise en œuvre d'un accompagnement social, familial, individuel cohérent et de proximité. Le projet sera le support d'un processus d'insertion des personnes ;
- Sur le plan environnemental : centré sur le réemploi, la récupération, la réutilisation et le reconditionnement, le Hub de l'ESS se dote d'une volonté de développer des activités au cœur de l'économie circulaire. Il promeut le respect de l'humain et de son environnement.

La vocation du Hub est de devenir la plateforme de soutien des structures de l'ESS sur le territoire de la Ville mais aussi de la microrégion. Il aura une forte entrée développement durable autour de l'économie de la réutilisation. Il doit offrir les outils et l'ingénierie nécessaires au développement et la structuration des acteurs du secteur. Il contribuera également à offrir des solutions d'insertion auprès des publics recensés au sein du dispositif TZCLD mais pour lesquels l'EBE ne constitue pas la meilleure réponse aux besoins.

Le Hub de l'ESS sera un tiers-lieu, un espace d'expérimentations en permanente évolution, laboratoire d'innovations sociales et environnementales, point de rencontre entre ceux qui souhaitent travailler et consommer autrement.

Afin de porter la structure du Hub, un projet de SCIC est en cours de construction. A ce stade, 6 catégories partageront le pouvoir de décision, l'animation et la gestion de la SCIC, dans une relation de réciprocités, d'intérêts partagés et de solidarité inhérentes à l'équilibre de l'éco-système. Il s'agit :

- des salariés,
- des acteurs du Hub,
- des structures de l'accompagnement,
- des collectivités,
- des acteurs économiques,
- des citoyens.